

DEMANDE AUGMENTATION loyer servant de poste téléphonique à Domenjod.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 12 Août 1958

Mesdames,

Messieurs,

Par lettre en date du 18 Juin 1958, M. Inel GRONDIN sollicite une augmentation du prix du loyer des deux pièces qu'il loue à la Commune et qui servent de poste téléphonique et de salle de consultations dans la localité de Domenjod.

Le prix de cette location a été fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Mars 1954 à 1.250 F mensuellement. M. GRONDIN demande qu'il soit porté à 6.000 F.

La commission du budget, après examen de la question a décidé de porter de 1.250 F à 3.000 F la location mensuelle, à compter du 1er Août 1958.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de bien vouloir ratifier la décision de votre commission et de m'autoriser à mandater le prix de la location précitée de 1.250 F à 3.000 F mensuellement, à compter du 1er Août 1958.

P. le Maire,
Le Premier Adjt ff. de Maire,
Signé: A. GUINOT.

Approuvé
P. le Maire le 24 Sept 1958
P. le Préfet et fait délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Pehreanu

La proposition contenue dans le rapport ci-dessus est adoptée à la majorité.

Vu et soumis à l'approbation de
Monsieur le Préfet
Saint-Denis le 19 Sept 1958
P. le Secrétaire Général
Le Chef de Division délégué
Signé: Cavarani